

l'an deux mil vingt -six
le deux avril à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. BARRE, BLANCHET, BOUSSIOUS,
CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT, DUFOURNIER, FLOHIC, GIBAUD-
AZIZA, IBRADJIAN, LAROCHE, LORIEROUX, MARTELET, MILON,
PERIOT, RICHARD

Date de convocation
26 MARS 2026

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme LECONTE a donné procuration à M. MARTELET
M. MUNIER a donné procuration à Mme FLOHIC
M. SANTINHO a donné procuration à M. COSTEDOAT

**Date d'affichage
de la convocation**
26 MARS 2026

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
3 AVRIL 2026

M. MARTELET a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 16

Votants 19

OBJET : Élection des délégués auprès du SIVOM de la Région de Chevreuse

Avant le vote, Mme la Maire précise à l'Assemblée que la commune de Cernay-la-Ville est adhérente au SIVOM de la Région de Chevreuse pour la piscine et le parking du collège de Chevreuse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM de la Région de Chevreuse,

Considérant les candidatures de :

- Délégués titulaires : M. Thomas MARTELET
M. José SANTINHO

À l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au vote au scrutin secret,

ELIT M. Thomas MARTELET et M. José SANTINHO délégués titulaires auprès du SIVOM de la région de Chevreuse.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 3 avril 2026

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
Thomas MARTELET



Mis en ligne le 03/04/2026 à 16h08

REÇU EN PREFECTURE
le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com